

Le Mot vert du mois – « La consigne et le bac bleu » - Mars 2020

Bonjour à toutes et tous,

En début d'année, le gouvernement du Québec a fait deux annonces majeures en moins de deux semaines concernant le monde du recyclage : L'élargissement de la consigne et la réforme du système de collecte sélective, soit le bac bleu.

C'est fait, le gouvernement élargira la consigne à tous les contenants de boisson prête à boire de 100 ML à 2 litres, qu'ils soient en plastique, en verre ou en métal, passant des bouteilles en verre de vin d'abord puis aux contenants multicouches de lait et de jus dans un second temps. Les industries responsables de ces contenants ont 1 an pour déposer un plan et la nouvelle consigne entrera en vigueur à l'automne 2022. Il reste de nombreuses questions : Où seront les points de dépôt et seront-ils facilement accessibles? Est-ce que le recyclage se fera à proximité dans nos régions ou dans les grands centres, ce qui augmentera le transport et les gaz à effet de serre? Est-ce que les pénalités prévues pour l'industrie en cas de non-atteinte des objectifs de récupération seront assez dissuasives pour forcer un système qui fonctionne?

Ensuite, le gouvernement a annoncé que les industries génératrices de matières recyclables seront responsables du tri et conditionnement de leurs produits dès 2022 avec une transition qui se terminera en 2025. Présentement, ce sont les municipalités qui paient pour le traitement, mais elles reçoivent une compensation qui couvre environ 90% des coûts. L'idée de cette réforme est qu'une industrie aura alors l'incitatif à mettre sur le marché un produit facile à recycler car elle sera responsable de sa finalité. Encore une fois plusieurs questions se posent : Est-ce qu'on a l'assurance qu'on gardera un tri des matières en région et que ça ne sera pas centralisé? Comment s'intégrera cette réforme avec la nouvelle modernisation de la consigne? Est-ce que l'industrie, qui refilera la facture aux consommateurs, paiera pour un double système de traitement pour les produits consignés? Est-ce que des efforts seront demandés à l'industrie pour travailler sur des solutions plus efficaces telles que la réduction à la source et la réutilisation?

Bref, de belles annonces, mais il reste encore beaucoup de détails à connaître avant d'être en mesure de dire si c'est une bonne chose pour notre région. Pour plus d'information sur une saine gestion des matières résiduelles, visitez le www.ecoregie.ca ou téléphonez au 418 775-8445, poste 1138.

Vincent Dufour, coordonnateur en gestion des matières résiduelles



Régie intermunicipale de traitement
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
MRC de La Matapédia et de La Mitis

Site web : www.ecoregie.ca

Courriel: matresi@mitis.qc.ca

Tél. : 418-775-8445, poste 1138